

ISSN 1016-9954



N° 62 · octobre 2001 · version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



**2002 – Année
Internationale
de la Montagne**



www.cipra.org

Année Internationale de la Montagne

Chère lectrice, cher lecteur,

L'ONU a proclamé l'an 2002 «Année internationale de la montagne». Il est ainsi rendu hommage au fait que les montagnes jouent dans le monde entier un rôle important pour la survie de l'humanité. Des efforts vont donc être entrepris au niveau international, national, régional et local pour protéger les écosystèmes fragiles des montagnes et favoriser le développement durable des régions montagneuses.



Et les perspectives sont multiples. Ce n'est ni un Etat alpin, ni les Montagnes Rocheuses qui ont demandé que soit proclamée une année internationale de la montagne, mais le Kirghizistan, un pays montagneux de l'ex-Union soviétique. On comprend ainsi que cette année doit être placée sous le signe de la solidarité. La solidarité entre les régions de montagne riches et les pauvres, entre ceux qui profitent des «prestations» des zones montagneuses – par ex. l'eau, la beauté des paysages, la diversité biologique – et ceux qui vivent dans les régions de montagne et se mobilisent pour leur conservation.

L'année 2002 doit permettre de lancer des projets en faveur de la durabilité: ici dans les Alpes pour la mise en œuvre de la Convention alpine, dans l'ensemble du monde pour renforcer la solidarité. Il faut mettre en place des partenariats entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud, soutenir les initiatives visant une amélioration de l'existence dans les régions montagneuses, créer des réseaux de collaboration. Cela permettrait de poser des jalons pour la période qui suivra l'année de la montagne, qui risque d'être rapidement mise aux oubliettes... Sauriez-vous encore à quel thème était dédiée la précédente année internationale?

Pour le moment, les dates des principales conférences ont été fixées. A l'issue de l'année internationale de la montagne, nous saurons si les Etats ont donné une impulsion qui aura des effets à long terme et conduira à un monde plus juste.

*Andreas Götz
Directeur de CIPRA-International*

Voilà pour l'aspect positif.

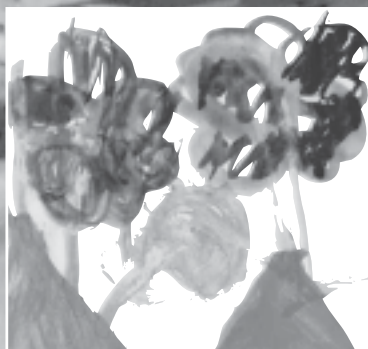
Le risque, c'est toutefois que les fonctionnaires de tous les pays et, avec eux, les représentants des ONG se contentent pour l'essentiel de discuter de dossiers importants, dans le cadre de conférences internationales de grande envergure. Cela a peut-être une certaine utilité. Il faut cependant veiller à ce que les perspectives ouvertes par cette année de la montagne ne restent pas lettre morte.

Rectificatif du CIPRA-Info n° 61 :

La légende de la page 6 disait « Le glacier de La Flégère et la Mer de Glace près de Chamonix ont beaucoup reculé entre 1900 et 2000. ».

Il faut lire : « La Mer de Glace près de Chamonix (prise de La Flégère) a fortement reculé depuis 1900 ». Nous vous prions d'accepter nos excuses pour cette erreur.

SOMMAIRE



● Année de la Montagne 2002

- 4 «Année Internationale de la Montagne» 2002
6 Quoi de neuf pour l'année de la montagne?

● Académie d'été

- 7 Académie 2001: un réseau alpin
8 Paysage aménagé
9 Bilan de l'Académie d'été 2000

Publications

- 10 Le tourisme dans les Alpes – Actes de la conférence de Trente 2000
Régions alpines susceptibles d'être classées dans le patrimoine naturel mondial

Convention Alpine

● Livre blanc/ Liste noire

- 11 Parution du 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes
12 Italie: de nouvelles routes malgré le protocole «Transports»
13 La forêt du Liechtenstein homologuée par le FSC (Forest Stewardship Council)
Projets routiers en Italie

● Brèves

- 14 Risque de prolongement de l'autoroute A7 jusqu'à Füssen
Taxe poids lourds en Allemagne – un pas vers l'équité des tarifs dans le trafic de marchandises européen
Italie: Petites centrales hydrauliques
15 Concept touristique pour la région montagneuse du Liechtenstein
Les glaciers alpins menacés par un débat faussé sur les problèmes de sécurité
Allemagne: projet d'éducation en environnement pour l'Année de la Montagne
16 Les Alpes dans le regard des enfants

«L'année Internationale de la Montagne» en 2002

Les montagnes sont partout, sur tous les continents, de l'équateur au cercle polaire, et sous tous les climats. Elles se caractérisent par les écosystèmes les plus divers et fournissent depuis des millénaires des ressources précieuses telles que l'eau, l'énergie et la diversité des espèces. Elles représentent par ailleurs des atouts importants du patrimoine culturel et des zones de détente recherchées. Cependant, la mondialisation, l'urbanisation et le tourisme de masse constituent une menace pour les communautés montagnardes et pour les ressources dont elles dépendent.



Réd. Les montagnes couvrent un quart de la surface du globe ; environ un dixième de la population du monde y vit et elles alimentent en eau quasiment la moitié de l'humanité. C'est fin 1998 que l'assemblée générale de l'ONU a décidé, à la demande de la République du Kirghizistan, de lancer l'année internationale de la montagne en l'an 2002. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dirige les préparatifs en collaboration avec les gouvernements, d'autres organisations de l'ONU et les ONG.

«L'année internationale de la montagne» en 2002 doit permettre la reconnaissance par l'ensemble du globe de l'importance des montagnes pour la survie de l'humanité. A cet effet, des manifestations seront organisées au niveau international, national, régional et local pour assurer la protection des écosystèmes montagneux et encourager le développement durable dans les régions de montagne.

Année internationale de la montagne et Agenda 21

L'année internationale de la montagne représente un pas important dans un processus sur le long terme initié en 1992 lors de la conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement, où fut décidé l'agenda 21, un programme d'action mondial pour le développement durable dont la portée doit s'étendre à tout le XXI^{ème} siècle. Le chapitre 13 de l'agenda («Managing fragile ecosystems: sustainable mountain development») met les régions montagneuses au cœur du débat international sur l'environnement et le développement, au côté des transformations climatiques, du déboisement des forêts tropicales et de la désertification.

Les années qui ont suivi la conférence de Rio ont été marquées par de multiples activités, programmes de recherche, projets et un riche échange d'informations sur les thèmes relatifs aux montagnes.

L'année internationale de la montagne représente une excellente occasion pour accélérer la mise en

application du chapitre 13. Elle ne doit en effet pas uniquement être un acte ponctuel, marqué par un certain nombre d'initiatives, mais servir de catalyseur au lancement d'activités concrètes dont les effets se prolongeront bien au-delà de l'an 2002.

Protection grâce à un développement durable

L'année internationale de la montagne a pour but d'assurer la protection des zones montagneuses en favorisant un développement durable dans ces régions. Pour ce faire, il faut notamment prendre des mesures à long terme pour la protection de l'environnement et pour ramener le calme dans les régions de montagne.

Il faut sensibiliser l'opinion internationale à l'importance et à la fragilité des écosystèmes de montagne et des ressources naturelles, et faire connaître la dynamique et le fonctionnement de ces écosystèmes. Le patrimoine culturel des régions de montagne doit être préservé et développé.

On peut atteindre ces objectifs en faisant circuler et en échangeant des informations, en favorisant la prise de conscience et la sensibilisation, la formation et la formation continue, en s'appuyant sur des études de cas instructives et en faisant des recommandations appropriées.

Des résultats attendus à tous les niveaux

On attend des résultats à quatre niveaux : mondial, régional, national et local.

Au niveau mondial, on s'efforce de sensibiliser la population à l'importance et à la fragilité des écosystèmes de montagne et des ressources. Il s'agit également de reconnaître la nécessité de mesures de développement durable et de la propagation d'outils d'information. En outre, les projets de recherche et/ou de développement à long terme sur des sujets sensibles tels que l'exploitation durable des ressources, les effets des bouleversements climatiques, la diversité biologique, la gestion des zones protégées, le tourisme écologique, le patrimoine culturel et l'économie durable seront aussi d'actualité en 2002.

Au niveau régional, on prévoit notamment des conférences avec une large participation du public.

Au niveau national, l'année de la montagne se traduira notamment par des directives en faveur d'un développement durable et par le lancement de mesures de mise en oeuvre. Il s'agit également de mettre sur pied un matériel de formation et des programmes d'études sur des thèmes relatifs aux montagnes, qui

devront en particulier être intégrés dans les programmes des écoles, des universités, des associations alpines et sportives, des organismes de tourisme ainsi que des écoles d'agriculture, et de mettre en place des structures telles que les comités nationaux chargés de contrôler l'application du développement durable. Au niveau local, les initiatives et activités doivent privilégier les groupes socialement défavorisés.

Un réseau d'acteurs

Les nombreuses organisations, institutions et personnes qui, dans le monde entier, se sont déjà mobilisées en faveur d'un développement durable des régions montagneuses, doivent être réunies dans un réseau commun.

A ce jour, la structure organisationnelle existante est composée de la FAO, qui dirige l'année internationale de la montagne et coordonne le travail de mise en oeuvre du chapitre 13, d'autres organisations de l'ONU comme l'UNESCO, le PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement), le PNUD (programme des Nations Unies pour le développement) et l'UNU (Université des Nations Unies), qui travailleront en collaboration avec la FAO, le Inter-Agency Group on Mountains, composé de services de l'ONU, de sponsors bilatéraux, d'ONG et d'instituts de recherche.

A l'heure actuelle, l'idée de fonder un comité de parrainage international prend forme. Les gouvernements nationaux et administrations locales sont des acteurs importants dans la mise en place d'un développement durable des régions montagneuses. La FAO, l'UNESCO, le PNUE, le PNUD et l'UNU coordonnent le dialogue entre les différents acteurs nationaux.

La résolution de l'ONU demande la coopération des ONG, et compte sur la collaboration entre les divers instituts de recherche. L'IUCN jouera également un rôle important.

Les principaux acteurs, aussi bien dans le cadre du chapitre 13 que dans celui de l'année internationale de la montagne, sont tous des habitants des régions et communautés montagneuses. Il est important que les projets mis en place partent «de la base», si l'on vise la durabilité au-delà de l'an 2002. Les gens qui vivent sur place connaissent leur région, sa culture et l'écologie. Ils peuvent proposer des mesures et projets qui se traduiront en outre par une amélioration de leur qualité de vie.

© Gesellschaft für Ökologische Forschung e.V., München



Et bien évidemment, chacun peut contribuer, par son concours personnel et son comportement, à la réussite de l'année internationale de la montagne.

2002 sera aussi l'année internationale du tourisme écologique

L'Organisation mondiale du tourisme a été chargée, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de l'organisation de l'Année internationale du tourisme écologique (également en 2002).

L'année du tourisme écologique a d'ailleurs suscité de vives critiques de la part des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du développement et de l'environnement. En effet, et notamment dans les pays en développement, les gouvernements profitent abusivement du label «tourisme écologique» pour louer des terrains à des entreprises de tourisme et, ce faisant, détruire les bases de subsistance et les modes d'exploitation durables de familles, groupes ou villages entiers. Dans les Alpes par contre, les communautés ou établissements se prononcent en faveur d'un tourisme écologique, même si c'est sous la pression de l'évolution économique.

Les Alpes sont le massif montagneux le plus densément peuplé du monde

Quoi de neuf pour l'année de la montagne?

De nombreux Etats n'ont entamé que tardivement les préparatifs de l'année internationale de la montagne. On peut toutefois s'attendre à des manifestations intéressantes.

Réd. En décembre 2001, lors de sa 56^{ème} Assemblée générale à New York, l'ONU proclamera le lancement de l'année de la montagne 2002. Le principal événement organisé par l'ONU en l'honneur de cette année internationale est une conférence vidéo interactive sur la valeur et l'importance des montagnes. Elle se tiendra du 6 au 10 mai 2002 sous le titre «High Summit 2002 : International Conference around the Continents' Highest Mountains» et sera retransmise simultanément à partir d'endroits proches des plus hauts sommets de chaque continent. Cette manifestation mondiale est due à l'initiative du comité national italien. La plus grande manifestation internationale pour l'année de la montagne sera la grande conférence internationale sur les régions montagneuses, le «Bishkek Global Mountain Summit» (BGMS), qui se tiendra du 28 octobre au 1 novembre 2002 dans la capitale du Kirghizistan, Bishkek. C'est en effet le Kirghizistan qui, à l'époque, avait demandé à l'ONU l'organisation d'une année de la montagne. 2002 sera également l'année internationale du tourisme écologique. Le sommet international du tourisme écologique aura lieu en mai au Québec.

Par ailleurs, la conférence internationale sur le développement durable, connue sous le nom de «Rio + 10», qui se tiendra à Johannesburg du 2 au 11 septembre, revêt une grande importance pour l'année de la montagne, même si elle n'est pas placée sous le signe de cette manifestation et poursuit des objectifs plus larges. On y fera le bilan du processus lancé en 1992 avec l'agenda 21.

Autres liens

Année de la montagne

www.mountains2002.org

www.mtnforum.org

www.mrd-journal.org

www.alpen3000.ch

www.fao.org

www.sanw.unibe.ch

Année du tourisme écologique

www.uneptie.org

www.world-tourism.org

www.twinside.org

Des Alpes actives

L'Italie prévoit notamment un «Mountain Education Project» destiné aux écoliers et aux étudiants, dix grands salons sur le thème de la montagne ainsi que la mise en place d'un programme télévisé et multimédia. Il existe déjà un site Internet italien sur ce thème: www.montagna.org. De son côté, la France est déjà mobilisée et prévoit un certain nombre de manifestations.

La Suisse prépare de multiples activités et, en prévision de l'année à venir, a organisé du 30 septembre au 4 octobre un colloque international à Interlaken. Le

Liechtenstein, avec la participation d'associations, d'écoles, d'instituts et d'organisations, échafaude des projets précis, des campagnes de sensibilisation à plus long terme pour donner à l'année internationale de la montagne 2002 une dimension symbolique. Les acteurs intéressés ont été mobilisés en temps voulu, leurs idées présentées sur Internet; www.berge2002.li fut en effet le premier site national lancé sur ce thème. Pendant l'année de la montagne, la conférence annuelle de la CIPRA se tiendra également au Liechtenstein, du 12 au 14 septembre, sur le thème «Le rôle des ONG dans les régions montagneuses».

La montagne du mois

La conférence européenne pour la préparation du sommet international du tourisme écologique au Québec s'est déroulée à St. Johann im Pongau en Autriche à la mi-septembre. Elle a étudié les fondements et les stratégies du tourisme écologique. Depuis septembre 2001, un site Internet autrichien présente l'année internationale de la montagne à l'adresse suivante: www.berge2002.at.

En février 2002, l'Allemagne prévoit une manifestation inaugurale et une conférence au bord du Starnberger See, sur les thèmes Protection de la nature, Forêt et Agriculture de montagne, Tourisme et Infrastructures/transports. Une conférence de clôture sera organisée en décembre et une brochure doit également être publiée sur le thème «Les régions de montagne». Pour obtenir des informations sur les différentes manifestations, vous pouvez consulter le calendrier des événements sur le site Web www.berge2002.de. L'université d'Erlangen-Nuremberg organise une série de manifestations sous le titre «Les sommets de la terre – espaces naturels et espaces de vie menacés?». En 2002 et parallèlement à d'autres initiatives, l'association allemande des Amis de la nature élit chaque mois une «Montagne du mois».

Le comité national slovène pour l'année internationale de la montagne soutiendra au moins un programme national et des initiatives au niveau local et régional. Des recherches et projets sur le développement durable sur des thèmes tels que l'eau sont également prévus.

Académie d'été 2001: un réseau alpin

Pour la quatrième fois depuis 1998, l'Académie d'été de la CIPRA, «Les Alpes à la une», s'est déroulée du 13 au 31 août 2001 à Schaan au Liechtenstein. Treize participants de différents pays alpins ont assisté au module de base, quarante au séminaire d'approfondissement.

Dans le cadre d'un module de trois semaines, l'Académie d'été a proposé aux participants des informations de base sur les thèmes suivants : Convention alpine, Géographie, Aménagement du territoire, Ressources, Acteurs dans les Alpes, L'homme et les animaux sauvages, Forêt de montagne, Tourisme, Agriculture, Développement régional, Energie et Transports. La demande adressée par la CIPRA aux chargés de cours d'élargir l'approche nationale des secteurs problématiques à l'ensemble de l'espace alpin vise à considérer les Alpes comme une région en soi, au-delà des frontières des Etats.

On transmet aux participants des connaissances qu'ils n'ont guère eu la possibilité d'acquérir de manière aussi spécialisée et approfondie dans le cadre des cursus de formation qu'ils ont suivis jusqu'alors. La CIPRA a invité comme intervenants des experts et spécialistes travaillant sur le terrain et venant de tout l'espace alpin. L'évaluation des chargés de cours par les participants a permis de modifier directement la structure des cours. Les participants contribuent ainsi à fixer les exigences de qualité posées aux chargés de cours et déterminent en partie qui sera réinvité pour les modules suivants.

Des participants d'origines et de formations très diverses

Le réseau des connaissances transmises au cours de l'Académie d'été doit s'articuler autour de problématiques de référence. Par ailleurs, ce sont les origines et formations diverses des participants qui permettent de créer un réseau multidimensionnel visant à faciliter l'échange entre les personnes. L'Académie d'été 2001 a accueilli des habitants des régions alpines de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche, de l'Italie et de la Suisse – de Graz à Nice –, aux spécialités très variées : géographie, aménagement du paysage, biologie, tourisme ou encore sciences forestières et politiques.

Pendant l'Académie d'été 2001, il s'est avéré que les

participants et les chargés de cours considéraient la formation de ce réseau comme essentielle pour que les Alpes redeviennent une région à part entière dans les esprits.

Naissance de réseaux

Cette perception s'est confirmée dans le cadre du séminaire d'approfondissement sur deux jours «Le paysage aménagé – Méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins» qui a donné aux participants du module de base et aux nombreux spécialistes de l'aménagement du paysage l'occasion de discuter pour la première fois des structures et des fondements juridiques de l'aménagement du paysage dans l'ensemble des pays alpins. En outre, les manifestations de ce type facilitent le lien entre le travail des organisations non gouvernementales et les procédures étatiques et administratives. Elles permettent de mieux comprendre le mode de fonctionnement de chaque pays et confèrent ainsi une base plus solide aux réseaux créés.

La rencontre annuelle, organisée au terme du séminaire d'approfondissement, contribue également à la création d'un réseau. Les anciens comme les nouveaux participants du module de base de l'Académie d'été se retrouvent alors au Liechtenstein. Pendant le dîner pris en commun et l'excursion le jour suivant, il leur est possible de retrouver d'anciennes connaissances et de nouer de nouveaux contacts.

Nous considérons que l'un des principaux résultats sur le long terme de l'Académie d'été est la constitution d'un réseau social de personnes et d'institutions de l'espace alpin, qui s'accordent à considérer les Alpes comme un espace géographique d'une grande diversité, indépendant des frontières nationales.

*Peter Schneider, Thomas Kaissl et Thomas Plattner
Participants à l'Académie d'été 2001*

©CIPRA-International



Durant les trois semaines, des liens se ont été tissés entre les participantes et participants qui constituent un réseau dynamique pour l'avenir

©CIPRA-International



Lors de la rencontre des générations, les participants de l'année rencontrent au Liechtenstein les participants des années précédentes

Paysage aménagé

Les paysages alpins connaissent un processus de mutation dynamique et des changements importants dus notamment à l'abandon des terres agricoles, à l'urbanisation et à la rurbanisation des vallées alpines ou encore aux exigences du tourisme. Le séminaire d'approfondissement de l'Académie d'été 2001 «Les Alpes à la une» a posé la question de l'avenir des paysages alpins.



©CIPRA-International

Le nagement du paysage se situe à la croisée du maintien des espaces de vie naturels et intacts et de leur développement. Dans pratiquement toutes les interventions, un des thèmes importants souvent abordé fut la participation de la population à la planification et à la mise en œuvre. Elle est indispensable si l'on veut qu'un projet soit accepté et soutenu par la population. Au cours du séminaire, il est également apparu qu'il était difficile d'harmoniser l'aménagement du paysage sur l'ensemble de l'espace alpin, dans la mesure où il se caractérise par des conditions générales très différentes sur le plan politique, juridique et culturel.

«L'aménagement du paysage», un concept difficile à cerner

Pour chacune des deux journées du séminaire, trois chargés de cours sont intervenus. Ensuite, le travail de groupe a commencé, dans le cadre de six groupes de langues différentes. Là encore, il était possible de poser des questions aux intervenants et d'éclaircir avec eux certains points obscurs. Le travail de groupe avait pour objectif d'évaluer les différents principes et méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins respectifs, en analysant les points forts et les points faibles de ces principes et leur contribution à la solution des problèmes existants. Il s'agissait également d'évaluer les principes de l'aménagement du territoire dans le contexte de la Convention alpine. Néanmoins, les discussions au sein des groupes se sont déroulées très librement, sans se limiter à des aspects précis. Les participants ont ainsi pu réunir des informations sur les avantages et les inconvénients de l'aménagement du paysage dans les différents pays et ont appris à évaluer l'apport possible de ces instruments d'aménagement à une exploitation durable des ressources alpines. Au terme de la seconde journée, les représentants de chaque groupe ont exposé brièvement le résultat de leurs discussions.

Les travaux de groupe avaient pour objectif d'évaluer les différentes méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins

Réd. En collaboration avec la Hochschule de Rapperswil, la CIPRA a organisé les 23 et 24 août 2001 à Schaan au Liechtenstein, un séminaire d'approfondissement dans le cadre de l'Académie d'été «Les Alpes à la une». Sous le titre «Le paysage aménagé – Méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins», six spécialistes venus de France, du Tyrol du sud, de Slovénie, d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse ont présenté les méthodes et principes essentiels d'aménagement du paysage dans leur pays et ont exposé leurs propres travaux en s'appuyant sur des exemples concrets. Les quelque 40 participants étaient venus de France, de Suisse, d'Autriche, du Liechtenstein, d'Italie et d'Allemagne.

Les paysages naturels et culturels des Alpes perdent-ils de leur caractère ?

Il est difficile aujourd'hui de prévoir l'évolution des paysages de l'espace alpin pour les décennies à venir. Pourra-t-on mettre un frein au mitage? Les terres agricoles situées dans un emplacement peu favorable seront-elles abandonnées? D'autres terrains seront-ils surexploités? Quels seront les effets du développement du tourisme sur le paysage? Peut-on craindre qu'en raison de tous ces éléments, les paysages naturels et culturels alpins perdent leur caractère? L'amé-

A travers les regards variés portés sur les pays alpins au cours de ce séminaire, il s'est avéré que le concept d'aménagement du paysage n'était pas si facile à cerner, en ceci que les seules conditions juridiques différent beaucoup d'un pays à l'autre et qu'en outre la fonction de l'aménagement du paysage peut aller du maintien d'un statu quo à la mise en place de concepts globaux pour l'aménagement du territoire.

Bilan de l'Académie d'été 2000

A l'issue de leur participation à l'Académie d'été 2000 ou au séminaire d'approfondissement sur deux jours, six participants de trois Etats alpins différents ont réalisé une étude sur la situation d'une région fortement dépendante du tourisme. Cet été, les résultats de ces recherches ont été présentés dans la région concernée.

L'étude «Transformation écologique des centres touristiques», menée sous la direction de Werner Bätzing et Jürgen Böhmer de l'Université d'Erlangen-Nuremberg, a été réalisée sur quatre semaines à l'automne 2000 dans le Gasteinertal (Salzbourg). Ses résultats ont été présentés à l'issue de l'Académie d'été du Liechtenstein.

Il était toutefois clair que le succès du travail accompli ne pouvait être complet que si les connaissances acquises étaient transmises aux personnes concernées et ne finissaient pas dans un tiroir. C'est pourquoi en juillet 2001, l'étude a été présentée aux décideurs (les maires des trois villages concernés, les responsables des espèces sauvages et des infrastructures contre les avalanches, divers groupes d'intérêt, etc.) et aux personnes intéressées parmi la population. Cette présentation visait à donner une vue d'ensemble des forces et des faiblesses, ainsi que des éventuelles solutions en faveur d'un développement durable de la vallée de Gastein, les intervenants tenant compte en perma-

nence de l'imbrication complexe des différents secteurs: environnemental, économique, social.

Après quelques mots d'introduction de M. Bätzing, Thomas Probst a attiré l'attention sur l'évolution des dangers potentiels pour la nature et sur leurs conséquences éventuelles. Jürgen Böhmer a abordé un thème explosif en parlant de la transformation progressive du régime des eaux d'une montagne exploitée pour les sports d'hiver. Henning Neumann a présenté son projet de tourisme social (travail et vacances plutôt que travail et argent) pour relancer l'exploitation d'une région d'alpages, tandis que Ziga Zidan a exposé un concept de communication permettant une meilleure transmission de l'information et a souligné la nécessité d'améliorer l'actuelle approche de la communication dans la vallée. Andreas Gschöpf et Brigitte Tassenbacher ont montré les diverses possibilités d'exploitation des ressources en énergie et leur importance pour un développement durable de la vallée.

A l'issue de cette présentation, une vive discussion s'est engagée entre le public et les intervenants, différents groupes, auxquels on ne prête d'habitude que peu d'attention n'hésitant pas à prendre la parole. C'est à la population de décider de son avenir. Nous lui souhaitons bonne chance !

Andreas Gschöpf



© Fremdenverkehrsverband Badgastein

Les résultats du projet 2000 ne finissent pas dans un tiroir mais sont présentés aux habitants du Gasteinertal

Procédure de médiation dans le Gasteinertal

Réd. Une procédure de médiation est une procédure à l'amiable appliquée depuis longtemps déjà dans le cas des litiges familiaux par exemple. Le Gasteinertal a été le siège d'une procédure de médiation dans le domaine environnemental, dans le cadre du projet de «Construction d'une ligne de chemin de fer à grande vitesse sur l'axe des Tauern». Dans ce cas, le conflit était dû au fait que l'on pouvait craindre une atteinte durable à la qualité de l'environnement et à l'économie régionale (tourisme) en raison du bruit et de l'empiètement supplémentaire sur le paysage qui en auraient résulté.

En 1996, le Club alpin autrichien (ÖAV) a envoyé un courrier à tous les foyers pour les informer de l'ex-

tension de la ligne ferroviaire traversant le territoire de la commune de Badgastein. Au terme de nombreux travaux préparatoires, on a cherché des partenaires et, en 1998, un forum de médiation a été constitué. Y étaient notamment représentés les chemins de fer autrichiens (ÖBB), le défenseur de l'environnement de Salzbourg, les communes du Gasteinertal, l'office de tourisme et l'ÖAV. Ce forum de médiation a élaboré un catalogue de critères comparant différentes variantes et a publié un rapport final. Il a également rédigé un contrat présentant notamment la solution recommandée, justifications à l'appui, et les obligations des partenaires contractuels. Il a été signé en mars 2001.

Le tourisme dans les Alpes – Actes de la conférence de Trente 2000

La conférence annuelle de la CIPRA s'est tenue à Trente en octobre 2000 sous le titre «Tourisme dans les Alpes – Qualité économique, Qualité écologique». Les actes de la conférence paraissent aujourd'hui.

Réd. Le tourisme constitue sans aucun doute un secteur économique irremplaçable pour les Alpes. Si l'on en croit les responsables du tourisme, l'un des objectifs prioritaires de ce secteur est la création d'emplois. Cet objectif n'est pas en contradiction avec la protection de l'environnement, bien au contraire: la création d'emplois ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie de ceux pour lesquels ces emplois sont créés, de façon à leur laisser la possibilité de vivre et de travailler dans leur région. Et pour avoir une bonne qualité de vie, il faut évoluer consciemment dans un environnement intact. Le tourisme peut avoir de lourdes conséquences sur le plan social et environnemental, s'il ne se fait pas en douceur. Par ailleurs, même sur le plan économique, l'essor du tourisme ne se traduit pas nécessairement par une prospérité accrue. Il arrive au contraire très souvent que la création de valeur bénéficie à d'autres secteurs que les régions touristiques. Comme l'ont montré les interventions des participants de la conférence annuelle, les effets réels de la structure économique induite par le tourisme recèlent encore bien des inconnues.

Les questions abordées dans les actes de la conférence sont donc libellées comme suit: Dans quelle mesu-

re une région a-t-elle besoin du tourisme? Comment optimiser la création de valeur et sa répartition sur place? Quels sont les effets globaux qui permettent de créer le plus d'emplois possible, compte tenu de revenus constants?

Les actes de la conférence rassemblent des interventions sur les thèmes suivants: «Tourisme et création de valeur dans certaines régions alpines» et «Développement régional durable». Des exemples intéressants de développement régional durable, que l'on retrouve également dans les actes, ont été présentés lors de la conférence; par exemple la route du fromage dans le Bregenzerwald ou le Pacte territorial du Val de Cembra. On y trouve également des extraits de la table ronde entre les intervenants et du débat avec le public. L'annexe réunit des tableaux et schémas présentant diverses données sur les thèmes «amateurs de sports d'hiver, sécurité des pistes, enneigement et infrastructures de transport».

Ces actes ne répondent pas à toutes les questions ; mais ils donnent des indications sur ce qui va bien ou mal dans le tourisme alpin.

Les actes «Tourisme dans les Alpes – Qualité économique, Qualité écologique» sont disponibles en allemand, français et italien. Vous pouvez les commander auprès de CIPRA-Italie à l'adresse cipra@arpnet.it, de CIPRA-International à cipra@cipra.org ou sur Internet à l'adresse www.cipra.org.

Régions alpines susceptibles d'être classées dans le patrimoine naturel mondial

Les organisateurs (UNESCO, Umweltdachverband et CIPRA) d'une rencontre d'experts de tout l'espace alpin, organisée à Hallstatt dans le Salzkammergut (Haute-Autriche) du 18 au 22 juin 2000, ont exigé plus d'argent pour les régions inscrites sur la liste du patrimoine mondial. La région de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut – classée patrimoine mondial en 1998 – est à ce jour le seul site des Alpes à avoir reçu cette distinction de l'UNESCO. A l'issue de cette conférence, qui a vu la présentation des régions alpines susceptibles d'être classées dans le patrimoi-

ne naturel mondial, les experts ont donné au parc national des Hohe Tauern de bonnes chances de figurer sur la liste du patrimoine mondial. Les actes de la conférence sont désormais disponibles en anglais et on peut les trouver à l'adresse suivante : Umweltdachverband, Alser Strasse 21, A-1080 Vienne, tél. 01/40113-0, E-mail office@umweltdachverband.at (ATS 82,50 ; 6 euros).

Bettina Scheiderbauer, CIPRA-Autriche

Prochaine parution du 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes

Le «2^{ème} rapport sur l'état des Alpes» perpétue une tradition. Tout comme le premier, il rend compte des connaissances internationales en la matière, fait office de baromètre pour les développements actuels et se veut une plate-forme pour des initiatives et des modèles prometteurs. Des spécialistes de tous les Etats alpins de la France à la Slovénie ont contribué à cet inventaire, le plus complet à ce jour.

Réd. Au travers de chapitres tels que «Population et culture», «Développement durable», «Politique alpine et réseaux», ou encore «Climat», on obtient une

nouvelle vision de la «Vie dans les Alpes». Des essais pointus et des exposés à la portée de tous sont complétés par des données et des études spécialement réunies pour cette édition. Ils portent notamment sur les thèmes suivants: «Agriculture de montagne», «Forêt de montagne», «Aménagement du territoire et protection des sols».

Cet ouvrage constitue ainsi une référence indispensable pour tous ceux qui vivent et travaillent dans les Alpes, y font des projets ou de la politique... mais également pour les touristes qui ne se contentent pas de passer, mais veulent aussi comprendre.

Le Rapport sur l'état des Alpes, le portrait documenté d'un espace de vie fascinant.

Extrait de la préface du président

«Les Alpes sont-elles encore habitables?» se sont demandé un grand nombre de journalistes après les avalanches de l'hiver 1999. La même question est réapparue après les inondations et les coulées de boue de l'automne 2000. Elle se reposera certainement quand le permafrost se mettra à fondre suite au réchauffement climatique et que des masses d'éboullis descendront jusque dans les vallées, détruisant habitations et voies de communication.

Pourtant, il ne faut pas se figurer les Alpes comme une «région sinistrée» ou sur le point de l'être, dont la population devrait être évacuée le plus vite possible. Depuis longtemps déjà, la majeure partie de la population alpine vit dans les villes et les agglomérations. Le trafic motorisé y constitue une menace quotidienne pour la vie humaine, contrairement aux avalanches et aux coulées de boue. Même dans l'espace alpin rural, les catastrophes naturelles restent l'exception. Toutefois, leurs conséquences peuvent être terribles; c'est pourquoi il est important d'avoir une conscience plus aiguë du danger.

Les «forces naturelles déchainées» appartiennent à la dynamique de la montagne. L'escarpement du terrain, les importantes variations de température et de précipitations, la vulnérabilité de la végétation en haute altitude et bien d'autres facteurs font des Alpes un écosystème très dynamique posant des limites étroites aux possibilités d'exploitation.

Seul dix à vingt pour-cent de l'espace alpin se prête à

une exploitation intensive par l'homme. La pression sur ces zones favorables est énorme. Les régions situées en bordure des Alpes, les vallées principales et les fiefs du tourisme sont en train de s'urbaniser. Parallèlement, le dépeuplement de villages et de vallées éloignées se poursuit. Si l'abandon de ces surfaces cède de nouveaux espaces à la nature sauvage, il entraîne cependant une perte paysagère et culturelle considérable.

Le Rapport sur l'état des Alpes ne se contente pas de mettre le doigt sur les problèmes actuels et d'analyser les causes de ces évolutions néfastes. Il présente également des esquisses de solutions et des projets exemplaires. Il faut noter à ce propos que la plupart des initiatives prometteuses émanent de particuliers, de petits groupes et de communes. La tâche des Etats et des communautés d'Etats devrait être d'offrir aux initiatives de ce type des conditions avantageuses et de mettre à leur disposition des fonds suffisants.

Nous sommes convaincus que tout le travail nécessaire à l'édition du deuxième Rapport sur l'état des Alpes, à nouveau en quatre langues, se justifie pleinement. Ces deux volumes constituent un ouvrage aux multiples facettes, qui donne une bonne idée de l'étendue et de la diversité de l'Arc alpin et, en dépit de problèmes importants, ouvre un grand nombre de perspectives encourageantes pour l'avenir.

Avec ce volume, nous invitons les habitantes et les habitants, visiteurs et visiteuses des Alpes à un voyage de découverte, varié et plein de surprises. Plus de 90 auteurs de tous les pays alpins les accompagneront.

Andreas Weissen, Président de CIPRA-International



Offre spéciale :

Vous pouvez obtenir le second Rapport sur l'état des Alpes auprès de la CIPRA, Im Bretscha 22, 9494 Schaan, cipra@cipra.org et en librairie. CHF 38, 24,90 euros, port en sus. Dans le cadre d'une offre spéciale, la CIPRA propose le 1er et le 2ème rapports sur l'état des Alpes au prix de CHF 60 ou 40 euros, port et frais d'envoi compris.

Italie: de nouvelles routes malgré le protocole «Transports»

La première assemblée de la Convention alpine sous la présidence italienne s'est déroulée en grande pompe, notamment sur le plan culinaire. Pour ce qui est du contenu, elle s'est montrée moins satisfaisante. Il semblerait qu'en Italie, la Convention alpine soit une cause qui ne soulève pas les passions.



Conférence de presse lors de la 19^{ème} séance du Comité permanent

Réd. Une fois devenue présidente de la Convention alpine, l'Italie s'est surtout distinguée par son inactivité. La première assemblée du Comité permanent de la Conférence alpine, sous l'égide de la présidence italienne, a enfin été fixée aux 6 et 7 septembre 2001. La documentation correspondante n'a été envoyée que quelques jours avant la tenue de l'assemblée. Il n'a donc pas été possible aux ministères des différents pays de procéder aux mises au point nécessaires.

L'UE, la grande absente

Certains Etats ont regretté qu'une fois de plus l'UE n'ait pas pris part aux débats. Les pays de l'UE membres de la Convention alpine – Italie, France, Allemagne et Autriche – veulent intervenir auprès de Bruxelles pour que l'UE s'implique à nouveau dans ce processus.

Lors de la dernière conférence des ministres de l'Environnement – la 6^{ème} Conférence alpine, qui s'est tenue le 31 octobre 2000 à Lucerne –, on avait décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de soutenir l'application du chapitre «Contrôle et évaluation» du protocole «Transports». L'Italie, la France et l'Autriche se portent candidates pour présider ce groupe de travail.

Le protocole «Transports» va-t-il à nouveau être amendé ?

La présidence italienne est d'avis que le groupe de travail devrait également proposer d'éventuelles modifications du protocole «Transports». On peut aisément deviner ce que cela veut dire. Dans le cadre d'un accord avec la Vénétie, l'Italie prévoit une série de projets de constructions routières, qui sont clairement en contradiction avec le protocole «Transports» (voir l'article de la page 13).

On peut supposer que les autres parties contractantes ne donneront pas leur accord pour un amendement du protocole «Transports». Ce dernier n'a-t-il pas été conclu et signé l'année passée après dix ans d'après négociations? Le modifier une fois encore avant

même qu'il n'ait été ratifié lui porterait un coup fatal. Il faudra attendre la prochaine assemblée pour savoir qui présidera ce groupe de travail. Il convient d'abord de savoir si les attributions de ce groupe de travail ne pourraient pas être prises en charge par le groupe de travail «Mécanismes d'application» (voir CIPRA-Info 61, p. 9).

Les populations et leur culture ne comptent-elles pas?

L'année passée, les ministres de l'environnement ont décidé de créer un groupe de travail «Population et culture». Ce dernier ne serait toutefois pas chargé d'élaborer une proposition de protocole, prévu par la Convention alpine, mais simplement de réunir une documentation sur ce thème.

Les pays alpins ont confié la présidence de ce groupe de travail à l'Italie bien que celle-ci soit déjà manifestement dépassée par la présidence de la Convention alpine. Il faut donc espérer que cette surcharge de travail imposée aux fonctionnaires de Rome ne se traduira pas une fois de plus par une absence totale d'initiative dans le domaine «Population et culture».

La CIPRA a critiqué l'étroitesse du concept de culture dans la base de discussion proposée par les Italiens. La culture dans les Alpes ne se limite pas aux minorités linguistiques et aux traditions ancestrales. Les autres Etats ont soutenu la demande de la CIPRA, visant à élargir le concept de culture en lui intégrant des aspects socio-économiques et socio-culturels.

Un secrétariat permanent en vue

C'est lors de la 7^{ème} Conférence alpine – qui doit se dérouler fin novembre 2002 à Bozen – que devrait être choisie la ville où siègera le secrétariat permanent de la Convention alpine. Innsbruck et Bozen se sont portées candidates depuis longtemps. En Suisse, Davos, Lucerne, Sion et Lugano souhaiteraient accueillir le secrétariat permanent, en France, Grenoble, Aix-les-Bains, Chambéry et Gap. Au cours des prochains mois, les pays devront opter pour une ville chacun.

Tous les pays alpins ont prévu de ratifier l'ensemble des protocoles signés de la Convention alpine au cours de l'an 2002.

A la dernière minute, nous avons appris que le Ministre des transports italien, M. Lunardi, a affirmé vouloir se tenir au contenu de la Convention alpine et que le Gouvernement ne planifiait ni la construction de l'Alemagna à travers le Tyrol du Sud, ni la liaison Brescia-Stuttgart. Reste à savoir ce qu'il en est des accords passés entre Rome et la Région de Vénétie (voir p. 13).

Exemple livre blanc

La forêt du Liechtenstein homologuée par le FSC (Forest Stewardship Council)

Réd. Le Liechtenstein est le premier pays au monde qui ait vu l'ensemble de ses forêts recevoir un certificat de durabilité, en vertu de critères internationaux. La forêt y occupe une superficie de 55,6 km², ce qui correspond à un tiers environ de la superficie totale du pays. L'homologation a été accordée en vertu des critères du FSC, fondé à Toronto en 1993 pour mettre en application les principes d'exploitation durable des forêts, définis lors de la conférence de Rio en 1992.

Cette homologation est le résultat d'une évaluation de l'exploitation forestière par un organisme indépendant et sert d'une part à donner à la conservation et à l'exploitation des forêts une orientation durable, aussi bien en termes économiques, qu'écologiques et sociaux, et d'autre part à indiquer des améliorations

possibles. Toutes les activités forestières ont été contrôlées dans le cadre d'une analyse des points faibles et des points forts. La procédure d'homologation a duré environ 2 ans, le certificat ayant enfin été remis à Vaduz fin août 2001.

Ce qui apparaît comme positif dans l'exploitation forestière au Liechtenstein, ce sont notamment la bonne utilisation des instruments, la communication entre l'administration et les gardes forestiers des communes ainsi que les progrès enregistrés dans la résolution de la problématique forêt-gibier. L'équipe d'auditeurs a toutefois imposé certaines obligations relatives à la chasse intensive, à la création de zones de gibier protégées, à la gestion prévisionnelle, au contrôle des mesures de stabilité dans les bois en défens et à la sécurité du travail.

© CIPRA-International



Au Liechtenstein, la totalité de la surface forestière a été certifiée selon des critères internationaux de durabilité

Protocole «Forêt de montagne», art. 1

L'objectif du présent protocole est la conservation de la forêt de montagne en tant qu'écosystème proche de la nature, son développement et son extension si nécessaire et l'amélioration de sa stabilité. Pour remplir les fonctions mentionnées dans le préambule, une gestion respectueuse, proche de la nature et durable de la forêt de montagne est la condition sine qua non.

Exemple liste noire

Projets routiers en Italie

Réd. Selon les déclarations du Secrétaire d'Etat aux transports et du Conseiller aux transports de la région du Piémont, le gouvernement italien essaiera en l'an 2002 d'intégrer le projet Mercantour (c'est-à-dire l'autoroute Cuneo-Nice) dans la loi-cadre sur les nouveaux projets stratégiques.

En outre, en août de cette année, la République italienne et la région vénitienne ont conclu un accord prévoyant notamment la réalisation de divers projets routiers, qui va à l'encontre du protocole «Transports» de la Convention alpine: les liaisons côte tyrrhénienne-Brenner-autoroute de Parme-Nogarole Rocca et côte tyrrhénienne-Brenner-autoroute nord de Valdastico se traduiront par une augmentation du trafic sur l'autoroute du Brenner. Parmi les autres projets, citons «la remise en état et la sécurité de la SS 51» (autoroute Alemagna) et les perspectives envisageables pour le prolongement de l'axe autoroutier A 27 (Alemagna) vers le nord.

Selon les déclarations du Ministre des transports et des infrastructures, le gouvernement souhaite étudier pour la liaison Brescia-Stuttgart un projet qui, en dehors d'une liaison ferroviaire, prévoirait également une liaison autoroutière.

Ces projets ne sont prévus ni dans le plan de transports national, ni dans le plan des Réseaux transeuropéens et sont clairement en contradiction avec le protocole «Transports» puisqu'ils ne concernent pas des infrastructures routières italiennes «qui auront été adoptées conformément à leur ordre juridique interne au moment de l'adoption du présent protocole ou dont la nécessité aura été établie aux termes de la loi» (art. 8 § 2 du protocole «Transports») et parce qu'ils deviendront des axes routiers intéressants pour le trafic transalpin.

Protocole «Transports», art. 11

Les parties contractantes s'abstiennent de construire de nouvelles routes à grand débit pour le trafic transalpin.

Risque de prolongement de l'autoroute A7 jusqu'à Füssen

En août, le tribunal administratif de Bavière a rejeté la demande déposée par les associations bavaroises de protection de la nature contre la décision prise, dans le cadre de la procédure préalable, de construire le dernier tronçon de l'autoroute A7 (14 km), entre Nesselwang et Füssen dans le Ostallgäu. L'un des plus beaux paysages préalpins de la Bavière et des espaces de vie inestimables sont ainsi menacés de destruction. Non seulement cette autoroute représente une catastrophe sur le plan écologique, mais elle n'a aucun sens en termes de régulation de la circulation: les bouchons quotidiens en période de vacances ne seront que déplacés de la fin actuelle de l'autoroute, au niveau de Nesselwang, au début du tunnel à deux voies qui marque la

frontière avec le Tyrol, 14 km plus loin. Les associations écologistes ont donc proposé la construction d'une route nationale à deux voies qui pourrait décongestionner nettement plus rapidement les villes de Nesselwang, Pfronten et Hopperau, qui souffrent du trafic de transit, et qui serait beaucoup moins nuisible à l'environnement qu'une autoroute sur un tracé complexe. Par rapport aux plans d'origine, les associations ont au moins obtenu que soient construits un pont au-dessus du marais de Enzenstetten – protégé conformément à la recommandation de la FFH – ainsi que quelques tunnels antibruit. Ces mesures sont néanmoins pitoyables au vu des destructions que l'on peut craindre.

Andreas Gùthler, CIPRA-Allemagne

Le prolongement de l'autoroute menace un des plus beaux paysages des préalpes bavaroises

©BN-Pressmitteilung

Taxe pour les poids lourds en Allemagne – un pas vers l'équité des tarifs dans le trafic de marchandises européen

La taxe qui devrait être imposée aux poids lourds en Allemagne prend forme. Le projet du gouvernement présente néanmoins de graves insuffisances. Cette taxe ne doit ainsi être prélevée que sur les autoroutes et certaines grandes routes. Par ailleurs, son montant ne correspondra pas aux coûts effectifs engendrés par les poids lourds, et l'imputation des coûts extérieurs (dommages environnementaux, coûts sanitaires et dus aux accidents) ne sera pas prise en compte. Le ministre des transports, M. Boedewig, a proposé de 0,27 à 0,37 DM par kilomètre, en fonction des émissions et du nombre d'essieux des poids lourds. C'est beaucoup moins que ce que demande la Suisse, par exemple.

En Allemagne, les avis sont très partagés sur l'utilisation des recettes de la RPLP (redevance poids lourds liée aux

prestation). Les uns voudraient que la totalité des recettes soit réinvestie dans les infrastructures routières, ajoutant que les transporteurs devraient recevoir une compensation dans la mesure où ils sont défavorisés par rapport à leurs concurrents étrangers. Les autres souhaitent que les recettes servent en priorité à financer le train, dans la mesure où l'objectif politique consiste de fait à déplacer les flux de circulation vers des modes de transport plus écologiques.

Enfin, on ne peut obtenir l'amélioration visée qu'en associant à cette taxe des interdictions de conduite (de nuit), ainsi que des limites de vitesse et de charge – ainsi qu'en additionnant les taxes kilométriques dans le plus grand nombre de pays possible.

Heike Aghte, responsable de l'alliance LSVA pour l'Europe

Petites centrales hydrauliques

Réd. Depuis quelques années, on assiste en Italie, et notamment dans le Piémont, à un véritable boom de l'utilisation de l'eau dans la production d'électricité. Par rapport aux années précédentes, les concessions d'énergie hydraulique se sont multipliées dans la province de Cuneo (Cuni). Par le passé, les demandes de concession étaient présentées à une commission technique interdisciplinaire qui rendait un avis indépendant. La province a malheureusement décidé qu'elle pouvait se passer de l'expertise de cette commission. A l'heure actuelle, env. 90 concessions sont en cours d'autorisation et certaines centrales ont déjà été construites ou sont en construction, ce qui a des conséquences considérables sur le paysage et l'environnement.

Le grand nombre de petites centrales hydrauliques pose un problème particulier. Si l'on ne met pas un terme à leur expansion excessive, le régime des eaux des vallées et, avec lui, les derniers écosystèmes encore pratiquement intacts, subiront des dommages irréversibles. On avance souvent l'argument de la production d'énergie pour justifier ce sacrifice environnemental ; mais cette dernière est totalement négligeable et sans commune mesure avec les dommages infligés. Par ailleurs, dans le cas de ces centrales, aucun bassin d'égalisation d'afflux, qui pourrait garantir une quantité d'eau minimum dans les rivières, n'est prévu. L'énergie hydraulique est bien entendu une source d'énergie écologique et renouvelable, mais il faut mettre un frein à son exploitation sans limites et à la destruction de la nature.

Concept touristique pour la région montagneuse du Liechtenstein

A Malbun au Liechtenstein, on peut pratiquer la randonnée en montagne et des activités de sports d'hiver. Le trafic, notamment lorsqu'il fait beau, pose de gros problèmes. Et la concurrence des grandes stations touristiques se fait de plus en plus sentir. Les habitants de la vallée du Rhin sont toujours plus rares à venir à Malbun.

Comme il fallait trouver de nouveaux concepts et de nouvelles idées, on a fait appel à un expert en tourisme. Au cours des dernières années, de gros projets d'enneigement ont fait l'objet de débats. Les organisations écologistes locales craignent que l'on ne tienne pas suffisamment compte de la nature et des paysages et que l'on fasse l'impasse sur l'idée de durabilité.

Récemment, une première rencontre a été organisée

entre les représentants du gouvernement, du tourisme et des organisations écologiques. Un enneigement de grande envergure n'est plus à l'ordre du jour. On doit plutôt se focaliser sur le tourisme familial. Pendant la semaine, on espère faire de l'organisation de séminaires une source de revenus. L'objectif est de supprimer le trafic à l'intérieur du village et un concept doit être élaboré à cet effet. Il est également question d'assurer la promotion des randonnées d'hiver et de les développer. Il s'agit de signes encourageants pour la protection de la nature, allant dans le sens d'un développement durable. Il faut cependant que les idées soient suivies d'effets. Malbun pourrait servir de modèle au-delà même des frontières régionales.

Alexander Hauri, CIPRA-Liechtenstein

©Marco Neschler



La partie alpine du Liechtenstein cherche de nouvelles orientations pour le tourisme

Les glaciers alpins menacés par un débat faussé sur les problèmes de sécurité

Il ne faudrait pas oublier les images du tragique accident survenu dans le tunnel de Kaprun (A), et qui a coûté la vie à 155 personnes. On trouvera donc d'autant plus cynique ce qui se passe depuis quelque temps au Tyrol, où l'on se sert abusivement de cette catastrophe pour envisager l'exploitation de nouveaux glaciers. Comme le montre l'exemple du glacier du Pitztal, le Tyrol compte ainsi, sous le couvert de la «sécurité», créer de nouvelles pistes à travers des zones de glaciers protégées ce qui permettrait de transformer les réseaux existants en «méga domaines skiables». Le projet de créer une piste de ski dans la zone protégée doit simplement permettre d'assurer l'évacuation des personnes bloquées au sommet, a

prétendu Mme Gangl, la conseillère responsable de l'environnement pour le Tyrol. Il est clair qu'une descente pittoresque sur glacier ne peut être d'aucune utilité aux victimes prisonnières d'un tunnel en feu. Le WWF, le Club alpin autrichien, les Amis de la nature et le défenseur régional de l'environnement s'opposent à ce projet. Pour sa part, le WWF invite le gouvernement à élaborer un plan de sécurité national, tenant compte tout particulièrement de la protection de la nature, plutôt que de renvoyer dos à dos la protection des personnes et celle de l'environnement.

Andreas Baumüller, WWF, Autriche

Allemagne: projet d'éducation en environnement pour l'année de la montagne

CIPRA-Allemagne veut profiter de l'année internationale de la montagne 2002 pour mieux faire connaître les Alpes et la Convention alpine dans les écoles, et lance à cet effet une campagne d'éducation en environnement. Cette dernière bénéficie du soutien de la Fondation fédérale allemande pour l'Environnement, de la Fondation Louisoder pour l'environnement ainsi que des ministères bavarois de l'environnement, des cultes et de l'éducation. Ce projet repose sur différents éléments: le concours sur l'environnement «Aktiv für die Alpen – tous unis pour les Alpes», organisé auprès des élèves, une exposition ambulante interactive pour les écoles intéressées, un programme d'action destiné aux écoles et aux classes vertes, ainsi

qu'une aide aux enseignants qui reçoivent des suggestions pour traiter ces thèmes en classe, dans le cadre de leurs projets ou lors des voyages de classe. Dans le cadre du projet, il s'agit également d'associer plus intensivement les groupes d'élèves et de jeunes aux traditionnels feux de protestation du mois d'août, «les feux dans les Alpes». Nous partons du principe que, dans les autres pays alpins, des projets scolaires de formation sur l'environnement seront également mis en place pour l'année de la montagne et nous sommes tout à fait disposés à un travail intensif de collaboration. Les écoles (allemandes) intéressées peuvent s'adresser au bureau de CIPRA-Allemagne.

Andreas Gütthler, CIPRA-Allemagne

Les Alpes dans le regard des enfants



©WWF

Rhododendrons – le regard de la montagne par les enfants

Le WWF invite enfants et enseignants à rejoindre un grand projet international en faveur des Alpes, intitulé «Kids for the Alps».

Beaucoup d'événements et de discours concernent un public adulte. Mais les enfants devraient aussi avoir leur mot à dire, leur vision à partager. La nouvelle campagne éducative du WWF «Kids for the Alps», soutenue par le réseau des communes membres d'«Alliance dans les Alpes», s'adresse aux enfants de 9 à 13 ans vivant dans les Alpes. Que pensent-ils de leur cadre de vie? Comment considèrent-ils ce patrimoine commun? Quelles sont leurs espérances?

Le projet s'organise en deux phases. Dans un premier temps, de la rentrée 2001 à février 2002, les enfants sont invités à participer, avec leur classe ou à titre individuel, au grand concours «Les Alpes: dessine-moi ton environnement!». Dans un second temps, des représentants du WWF effectueront le tour des sept pays pour recueillir les dessins et livrer les désirs des enfants aux politiques. Une distribution de prix verra enfin récompenser les jeunes de leurs efforts:

peluches des animaux des Alpes et autres super prix seront remis en souvenir de cette campagne.

Dessiner le présent... imaginer l'avenir

Protéger, c'est d'abord connaître. Les dessins devront bien sûr présenter le monde où les jeunes vivent, les trésors de leur région (faune, flore, habitat, travaux et produits typiques, attraction spéciale de leur commune) mais surtout leur permettre de donner leur conception du futur.

Avec le site Internet créé spécialement pour la campagne – www.kids-for-the-alps.net – les élèves peuvent échanger leurs opinions avec d'autres jeunes sur la beauté, l'unicité et la diversité des Alpes, réfléchir sur les questions de développement durable, rechercher les conditions d'équilibre entre l'être humain et la nature.

Sidonie Chevrier, Isabella Bustelli, WWF Suisse

Informations et inscriptions sur le site de la campagne www.kids-for-the-alps.net



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. / Journal
1/01

Adressberichtigungen nach Art. Nr. 552 melden.
Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient
Pore una crocetta secondo il caso

Weggezogen: Ausschreibung abgelaufen Prati di redazione espire Traslocato	Adresse ungetriggend Inadriate insufficiente	Uff: bekannt ungetriggend Scroto scuto	Nicht abgetroff Nicht mel. Nicht ritratto	Annahme verweigert Nicht mel. Resapato	Gestorben Diedede Deceduto
--	---	--	---	---	----------------------------------

Termin di rispeditone scaduto

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Impressum Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (red.): Andreas Götz, Elke Haubner, Cristina Fislér – CIPRA-International – Autres auteurs: Andreas Gütler CIPRA-Allemagne, Bettina Scheiderbauer CIPRA-Autriche, Alexander Hauri CIPRA-Liechtenstein, Andreas Gschöpf, Heike Aghte, Andreas Baumüller, Isabella Bustelli, Sidonie Chevrier – Traductions: Interlingua Vaduz, Carlo Gubetti, Nataša Leskovic-Uršič – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 13.850 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan,

Tél.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, cipra@cipra.org, www.cipra.org

Représentations nationales

CIPRA-Autriche, c/o Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne

Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50, cipra@umweltdachverband.at

CIPRA-Suisse, c/o Mountain Wilderness, Bp 1622, CH-8040 Zurich

Tél.: 0041 1 461 39 00, Fax: 0041 1 461 39 49, mountainwilderness@swissonline.ch

CIPRA-Allemagne, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich,

Tél.: 0049 89 54 42 78 50, Fax: 0049 89 54 42 78 99, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-France, 5, Place Bir hakeim, F-38000 Grenoble, Tél.: 0033 476 01 89 08, Fax: 0033 476 01 89 07, cipra.france@wanadoo.fr

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan

Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, lgu@lgu.LOL.li, www.lgu.li

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Turin

Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 534 120, cipra@arpnet.it

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tél.: 00386 1 200 78 00 (int. 209), cipra@gozdis.si

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bolzano

Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, natur@dnet.it; www.umwelt.bz.it

Membre associé:

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA), Keucheniushof 15, 5631 NG Eindhoven,

Tél.: 0031 40 281 47 84, nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com